

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

Présents : Mr ZELANI, Mme DEBOOSERE, Mr LEQUEUX, Mme DESQUIRETZ, Mme HUBERLANT, Mme DURIN, Mme LEFEBVRE, Mrs MICHEL, ISOREZ, BERTAUX, Mr MARTEVILLE, Mr FIEVET, LOMBART, Mme VANDENBUSSCHE.

Excusés : Mr BOSQUETTE qui a donné pouvoir à Mme HUBERLANT
Mme DEMATTE qui a donné pouvoir à Mr MARTEVILLE

Absents : Mme BULINSKI, Mr RIVART, Mr PROVOST

APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.02.2023

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27.02.2023

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2022

COMMUNE DE BACHANT			Exercice 2022			
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2022						
	Dépenses de l'exercice 2022	Recettes de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2021	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	387 291.96	343 507.49	-63 844.93		-43 784.47	-107 629.40
Fonctionnement	1 977 976.00	1 990 493.21	539 274.30	198 394.93	12 517.21	353 396.58
Totaux	2 365 267.96	2 334 000.70	475 429.37	198 394.93	-31 267.26	245 767.18
Déficit d'investissement, ligne D001 :				-107 629.40		
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :				1 239 000.00		
Recettes d'investissement engagées, non perçues :				1 370 000.00		
Excédent de financement :				23 370.60		
Affectation en réserves, excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :				23 370.60		
Affectation en report à nouveau, ligne 002 :				353 396.58		

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2022.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2023.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En section de fonctionnement à la somme de 2 398 826. 58 €
- En section d'investissement à la somme de 2 802 566. 60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2023 présenté par Monsieur le Maire.

TARIFS DES INSCRIPTIONS AUX CENTRES DE LOISIRS AU 01.05.2023

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter les tarifs suivants pour les inscriptions aux centres de loisirs de la Commune à partir du 01.05.2023.

TARIFS PAR JOUR DES INSCRIPTIONS AUX CENTRES DE LOISIRS	
Quotient inférieur à 369	2.00
de 370 à 499	3.60
de 500 à 700	4.80
de 701 à 800	6.04
de 801 à 900	6.12
de 901 à 1000	6.20
supérieur à 1000	6.28
non allocataire	7.00

PRIME ANNUELLE DU PERSONNEL COMMUNAL 2023

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 1961 qui a décidé l'octroi de compléments de rémunérations non hiérarchisés au personnel communal.

Vu l'article 111 de la Loi du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit la prime annuelle versée aux agents de la Mairie de BACHANT et décide que cette prime sera attribuée par moitié en juin et en novembre de l'année en cours.

Le Conseil Municipal décide que cette prime sera :

- versée en fonction de la durée du travail de chaque agent
- modulée en fonction des arrêts de travail de chaque agent.
 - Ne seront pas décomptés :
 - Les accidents de travail
 - Les congés de maternité
 - Les arrêts de maladie ordinaire jusqu'à 15 jours cumulés par semestre, ils seront décomptés dès le 16^e jour.

Base Horaire mensuelle :

Montant de la prime :

151.67 h	1 802. 00
143.00 h	1 699.00
140.00 h	1 663.00
139.00 h	1 651.00
130.00 h	1 545.00
123.50 h	1 467.00
121.25 h	1 441.00
116.00 h	1 378.00
114.83 h	1 364.00
106.25 h	1 262.00
104.00 h	1 236.00
87.00 h	1 034.00
75.50 h	897. 00
30.00 h	356. 00
13.00 h	154.00

TARIFS DES CONCESSIONS AUX CIMETIERES AU 01.05.2023

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter les tarifs suivants pour les concessions aux cimetières à partir du 01.05.2023.

TARIFS DES CONCESSIONS		
TERRAINS		
	de 1 à 3 places	de 4 à 6 places
30 ans	150.00	200.00
50 ans	250.00	300.00
COLUMBARIUM ET CAVURNES		
		Renouvellement
30 ans	650.00	250.00
50 ans	950.00	350.00

VOTES DES SUBVENTIONS 2023 AU CCAS ET AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2023.

SUBVENTIONS		
	2022	2023
C.C.A.S.	64 000.00	69 000.00
ASSOCIATIONS	81 833.86	78 387.00
OCCE école primaire Semard	516.14	270.00
OCCE école maternelle Semard	180.62	280.00
Assoc des parents élèves A. GODEAU	481.56	482.00

Coopérative école primaire A. GODEAU	874.18	1 160.00
Coopérative école maternelle J. PREVERT	546.36	930.00
O.F.C.	6 000.00	10 000.00
O.M.S.	10 000.00	10 000.00
C.O.S. de la Ville de BACHANT	36 864.00	22 959.00
Football Sporting club de Bachant	6 203.00	6 318.00
Judo club de Bachant	2 024.00	2 564.00
Pétanque club Bachinois	4 866.00	4 362.00
Danse et Vie "les étoiles de Bachant"	1 987.00	3 838.00
Colombophiles les petits bleus	959.00	927.00
Crosse golf La Bachinoise	977.00	612.00
Société de chasse	485.00	428.00
G.V.F. la belle équipe	300.00	300.00
Tir à l'arc		300.00
Dévoile Bachant	300.00	300.00
Leval Aulnoye Athlétisme	300.00	300.00
Pétanque club Bachinois (tournoi du 8 mai)	350.00	200.00
Pétanque club Bachinois (tournoi du 14 juillet)		200.00
Assoc. Pour le souvenir du Gal de GAULLE	315.00	190.00
Amitiés Loisirs	2 500.00	3 000.00
Restaurants du cœur	500.00	500.00
Amis du bas de la puissance	180.00	180.00
Action solidarité pour tous	500.00	500.00
Secours populaire comité de BACHANT	500.00	500.00
Apats (country)	170.00	170.00
Amicale des donneurs de sang	150.00	150.00
Association nationale croix de guerre	55.00	55.00
ALDEVA-SA	150.00	150.00
Papillons blancs de Maubeuge	150.00	150.00
L'Attoque revit	200.00	200.00
Jardins potagers de Bachant	150.00	150.00
Football Sporting club de Bachant	300.00	300.00
Colombophiles les petits bleus	300.00	300.00
Crosse golf La Bachinoise	300.00	300.00
Assoc pour le souvenir du Gal de Gaulle	300.00	300.00
Pétanque club Bachinois	300.00	300.00
Judo club de Bachant	300.00	300.00
C.O.S. de la Ville de BACHANT	300.00	300.00
Pétanque club Bachinois	300.00	300.00
Danse et Vie "les étoiles de Bachant"	300.00	300.00
Football Sporting club de Bachant	300.00	300.00
OMS		526.00
Colombophiles les petits bleus		959.00
ALDEVA SA		150.00
Association nationale croix de guerre		55.00
Papillons blancs MAUBEUGE		150.00
Jardins potagers de Bachant		150.00
OMS		772.00

Vote des taux 2023 des contributions directes

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Il précise que les communes, pour l'année 2023, doivent voter le taux du produit de la taxe d'habitation sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants...).

Compte tenu de ces bases d'imposition, des allocations compensatrices d'allègements fiscaux et du produit attendu des taxes directes locales qui se voient appliquer un taux national (CVAE, IFER, TASCOM), le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2023 est de 780 621 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le vote des taux pour atteindre ce produit fiscal.

Le conseil municipal par 15 voix pour et une abstention décide de maintenir les taux au niveau voté en 2022 et de fixer le taux de la taxe d'habitation à 25.31

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2023				
Libellés	Bases notifiées	Taux 2022	Taux 2023	Produit voté par le conseil municipal
TF PB	1 457 000	47.78	47.78	696 155
TF PNB	78 300	99.71	99.71	78 073
TH	25 257	25.31	25.31	6 393
TOTAL	1 560 557			780 621

Adhésion groupement de commandes permanent « voirie / réseaux divers » entre la CAMVS et ses communes membres liée à la programmation d'investissement des travaux de voirie approuvée par le Conseil Communautaire de la CAMVS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-4-4,
Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique,

Dans le cadre du schéma de mutualisation a été convenu de développer les groupements de commande entre communauté et communes membres afin de sécuriser l'achat public et l'optimiser, tant au niveau du prix que de la prestation rendue.

L'action n°1 du schéma de mutualisation prévoit la mise en œuvre de groupements de commandes permanents (durée du mandat), permettant d'éviter aux communes des délibérations systématiques sur les thématiques connues et validées.

C'est donc dans ce cadre, et au-delà des thématiques retenues dans le cadre des groupements de commandes permanents, qu'il est proposé un groupement de commandes spécifique à la thématique

« voirie / réseaux divers », liée à la programmation d'investissement des travaux de voirie approuvée par le Conseil Communautaire.

Ce groupement de commande prendra la forme d'un accord cadre multi attributaire à marchés subséquents répartis en 2 lots (lot 1 : Aménagement ; lot 2 : réseaux divers). Cet accord cadre sera lancé en 2023 pour une période de 4 ans maximum. Les marchés subséquents, découlant de cet accord cadre, seront attribués après remise en concurrence des titulaires des lots de l'accord-cadre lors de la survenance d'un besoin (par rue et par commune notamment).

Un projet de convention constitutive du groupement de commande permanent « Voirie / Réseaux divers » est joint au présent projet de délibération. Une convention spécifique sera mise en place par marché subséquent si la commune adhère à ce groupement de commande permanent « voirie / réseaux ».

La convention permanente simplifie la mise en place des marchés subséquents découlant de l'accord-cadre « voirie / réseaux divers » passé pour ce groupement de commande permanent. En effet, les communes n'auront pas à délibérer à chaque marché subséquent relevant de la liste des travaux de voirie et de réseaux divers validés dans le cadre de la programmation d'investissement des travaux de voirie approuvée par le Conseil Communautaire.

En fonction de leurs besoins, les communes participantes à la mise en place de ce groupement de commande permanent restent néanmoins libres de s'engager ou non dans un des marchés subséquents qui en découleront. En conséquence, en amont de la remise en concurrence dans le cadre du marché subséquent, les communes seront sollicitées pour connaître leur souhait d'y adhérer et signeront la convention relative à ce marché subséquent.

Les rôles des communes et de la communauté sont fixés dans la convention constitutive du groupement de commandes permanent dont un modèle est joint en annexe de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal :

CONSIDERANT l'opportunité de constituer un groupement de commandes permanent « voirie / réseaux divers » de manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle.

Délibère à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes permanents « voirie / réseaux divers » entre la CAMVS et ses communes membres

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes désignant la CAMVS coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

AUTORISE

- le Maire à signer les conventions constitutives de groupement sur la base du modèle joint en annexe, pour le groupement de commande et les marchés subséquent en découlant, auxquels la commune souhaiterait participer
- le Maire prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- le représentant du coordonnateur à signer les marchés relevant de ce groupement de commande

ACCEPTE que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) soit celle du coordonnateur, à savoir la CAMVS.

PRECISE que les dépenses inhérentes à la commune, issues de ces groupements de commandes, seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant de chaque adhérent

INFORMATIONS DIVERSES

EOLIENNES :

Monsieur le Maire explique qu'il a assisté à une réunion le 05 avril 2023 à la Mairie de SAINT REMY CHAUSSEE concernant les éoliennes en présence de la société BORALEX.

Le projet comprendra 6 éoliennes dont une sur la Commune de SAINT REMY CHAUSSEE.

Une présentation du projet sera organisée par la société BORALEX au salon d'honneur de la Mairie de Bachant le 16 Mai 2023 de 17 h 00 à 20 h 00.

RAMASSAGE DES POUBELLES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la poubelle spéciale pour le verre va être distribuée aux habitants de la Commune.

Une information sera distribuée dans les boites aux lettres.

La nouvelle collecte doit commencer le 24 avril 2023.

SENATORIALES :

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal devra se réunir le 09 juin 2023 pour désigner les grands électeurs qui iront voter pour les sénatoriales à LILLE.

DEGATS A LA SALLE POLYVALENTE ET A LA SALLE ST JOSEPH :

Monsieur le Maire explique que l'assurance de la Commune va rembourser la somme de 2 746 € en réparation des dégâts occasionnés à la salle polyvalente et à la salle St Joseph.

MARCHE ELECTRICITE AVEC L'UGAP :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commune peut adhérer au marché public organisé par l'UGAP (union des groupements d'achats publics) pour l'achat d'électricité à partir de 2025.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Le Maire,

D. ZELANI


